



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 2 août 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

10-08-02 PROCLAMATION – LES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Candiac et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame les journées du 24 au 26 septembre 2010, *Journées de la culture*, ainsi que le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville de Candiac porte à la culture.

ADOPTÉE

(signé) ANDRÉ J. CÔTÉ

ANDRÉ J. CÔTÉ

Maire

(signé) CAROLE LEMAIRE

CAROLE LEMAIRE

Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 3 AOÛT 2010


CAROLE LEMAIRE, greffière